

Cantley, le 17 novembre 2023

LETTRE AUX PARENTS GRÈVE DU PERSONNEL DE SOUTIEN, DU PERSONNEL PROFESSIONNEL ET ENSEIGNANT

Aux parents de l'école Sainte-Élisabeth,

Objet : Avis de grève légale de courte durée annoncée les 21-22 et 23 novembre 2023 du Syndicat du soutien scolaire de l'Outaouais et du Syndicat du personnel professionnel du milieu scolaire de l'Outaouais, ainsi que de la Fédération autonome de l'enseignement (à partir 23 novembre).

Madame, Monsieur,

À moins d'avis contraire, nous avons été informés que le personnel de soutien et le personnel professionnel exerceront une grève légale de courte durée les 21-22 et 23 novembre 2023 ainsi que le personnel enseignant dès le 23 novembre, pour une durée indéterminée.

Les membres du personnel de soutien, du personnel professionnel, et enseignant qui font partie de ces syndicats sont nombreux et occupent des postes de différentes classes d'emplois en service direct aux élèves.

Considérant les fonctions et le rôle des membres du personnel dans nos établissements, nous sommes dans l'obligation de suspendre les cours des élèves le mardi, mercredi et jeudi, par conséquent, les services de garde seront aussi fermés.

Toutefois, il est important de noter que la situation peut changer selon l'évolution de la situation. Il sera donc essentiel de regarder les courriels venant de l'école, et de suivre les médias.

Il est important de noter que :

- Considérant les informations présentées ci-haut, nous prenons la décision de suspendre la rencontre de parents pour le bulletin de la première étape qui était initialement prévue le jeudi 23 novembre prochain. Nous vous informons dans les meilleurs délais lorsqu'une décision sera prise concernant le report de cette rencontre. Par contre, vous aurez accès au bulletin dans Mozaik dès le lundi 20 novembre.
- Il est donc important de rappeler à vos enfants qu'ils rapportent à la maison tous les effets personnels ainsi que le matériel scolaire dont ils pourraient avoir besoin (lunettes, espadrilles, bottes, manteaux, boîte à goûter, etc.). À compter du 21 novembre, et ce pour une période indéterminée, nous désirons vous informer qu'il n'y aura aucun accès possible à l'école durant ces journées.

Nous vous remercions de votre précieuse collaboration.

Veuillez recevoir, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.


Directrice